

Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - Accueil Jeunes dans le quartier de la Viotte - Activités pour tous - Subvention à l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais (ASEP)

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : L'Association Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP) des Cras-Chaprais a pour finalités à travers son projet associatif, développé sur le quartier des Cras - Chaprais, de promouvoir, soutenir et favoriser l'éducation populaire sous toutes leurs formes et pour tout ce qui peut s'y rattacher.

La Ville, dans son objectif d'assurer, de maintenir et de faire progresser la cohésion sociale, travaille avec un réseau de structures d'animation et de développement social dont l'ASEP.

Le partenariat Ville - ASEP est formalisé par une convention pluriannuelle 2006-2008.

Activités pour tous

L'ASEP anime et organise des activités pour «tout public», ouvert à la population du quartier (29 %) mais aussi de la ville (49 % autres quartiers) et de l'agglomération.

3 016 adhérents (chiffres saison 2005/2006) se répartissent sur différents secteurs et activités. Ainsi :

- 223 enfants de 8 mois à 6 ans pratiquent de l'éveil musical, de la danse, du gym baby, des arts plastiques...,

- 575 jeunes de 7 à 18 ans sont inscrits aux ateliers théâtre, musique (solfège, guitare, piano, percussion,...), danse, arts plastiques, BD mais aussi sportifs (judo, aïki-do, speedball, escalade,...)

- 2 216 adultes étaient adhérents en 2006 pour des activités sportives (gym, karaté, boxe,...), culturelles (musique, théâtre, arts plastiques, danses,...) et de loisirs (yoga, relaxation, langues, informatique,...).

Il est proposé au Conseil Municipal pour l'année 2007 d'apporter une aide supplémentaire exceptionnelle pour l'organisation de ces activités à hauteur de 15 000 € pour un budget prévisionnel de 465 000 €.

Accueil Jeunes à la Viotte

Dans le cadre de son projet associatif, l'association ASEP intervient auprès de l'association «De Vous à Nous» sur le quartier de la Viotte en matière d'action sociale et socio-éducative.

Après une première expérience de 6 mois et un partenariat bien établi, l'association ASEP va développer un Accueil de Jeunes sur ce quartier, en collaboration avec la Direction Régionale Jeunesse et Sports.

Un «Accueil de Jeunes» est un nouvel accueil réglementaire de mineurs conventionné par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, concernant les 12-17 ans. Il dispose d'un projet éducatif et pédagogique. La responsabilité et l'encadrement sont confiés à un animateur qualifié.

L'Accueil de Jeunes à la Viotte a pour objectif notamment de favoriser l'autonomie des jeunes et la prise de responsabilité, la construction de repères dans leurs différents lieux de vie ou l'orientation et l'information. La participation aux activités est basée sur le volontariat. 18 jeunes de 11 à 16 ans, issus de 15 familles, ont déjà fréquenté cet espace jeunes et participé à diverses activités (sportives : équitation, patinoire, accrobranche... ; culturelles : visites de musées,...) et un mini-camp aux vacances de printemps a été organisé.

La nouvelle localisation de l'Accueil de Loisirs 3-11 ans organisé par l'association «De Vous à Nous» à l'école du Chemin Français permettra de libérer leur local en pieds d'immeuble pour l'Accueil de Jeunes.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir cette initiative pour 2007 (de septembre à décembre) à hauteur de 1 100 € pour un budget prévisionnel de 3 557 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'ASEP Cras-Chaprais. La somme sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2007 du chapitre 65-020-6574-CS47047 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du compte de dépenses imprévues de fonctionnement inscrit au chapitre 022-01/022-CS 20200,

- attribuer une subvention exceptionnelle de 1 100 € à l'ASEP Cras-Chaprais. La somme sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2007 au chapitre 65.422.6574.47030,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant correspondant avec l'ASEP Cras-Chaprais.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. BAUD, Mme TISSIER et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.